RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2023/580 DE LA COMMISSION

du 14 mars 2023

modifiant le règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 1210/2003 du Conseil du 7 juillet 2003 concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq et abrogeant le règlement (CE) nº 2465/96 ([1]), et notamment son article 11, point b),

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003 énumère les personnes, physiques et morales, les organes ou les entités associés au régime de l'ancien président Saddam Hussein visés par le gel des fonds et des ressources économiques et par l'interdiction de mettre des fonds ou des ressources économiques à disposition.

(2) Le 9 mars 2023, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies a décidé de retirer deux personnes physiques de la liste des personnes et entités auxquelles devrait s'appliquer le gel des avoirs.

(3) Il convient donc de modifier en conséquence l'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 14 mars 2023.

Par la Commission,
au nom de la présidente,
Directeur général
Direction générale de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux

([1]) JO L 169 du 8.7.2003, p. 6.

ANNEXE

À l'annexe IV du règlement (CE) nº 1210/2003, les mentions suivantes sont supprimées:

«30. **NOM: Ayad Futayyih Khalifa Al-Rawi**

DATE ET LIEU DE NAISSANCE: vers 1942 à Rawah (Rawa)

NATIONALITÉ: iraquienne

BASE RÉSOLUTION 1483 DU CSNU:

Chef d'état-major des forces d'Al-Qods de 2001 à 2003;

Ancien gouverneur de Baghdad (Bagdad) et de Ta'mim (Taamim)»

«43. **NOM: Humam Abd-al-Khaliq Abd-al-Ghafur**

AUTRE(S) NOM(S): Humam 'Abd al-Khaliq 'Abd al-Rahman;

Humam 'Abd-al-Khaliq Rashid

DATE ET LIEU DE NAISSANCE: 1945 à Ar-Ramadi

NATIONALITÉ: iraquienne

BASE RÉSOLUTION 1483 DU CSNU:

Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de 1992 à 1997 et de 2001 à 2003;

Ministre de la culture de 1997 à 2001;

Directeur et directeur adjoint de l'Organisation iraquienne de l'énergie atomique dans les années 1980

PASSEPORT: 0018061/104; Date d'émission: 12 septembre 1993»